

PROCEDURE ORGANISATION DES TOURNOIS DE CLUBS EN GIRONDE

Préalable :

Tout club affilié à la FFJDA doit solliciter l'autorisation au comité départemental de judo de la Gironde.

Les clubs intéressés doivent fournir le **règlement détaillé** de leur tournoi en début de saison.

Seuls seront intégrés sur la circulaire départementale les tournois ayant obtenu cette autorisation.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES POUR L ORGANISATION DE TOURNOI AMICAL.

Général :

Respect des règlements hygiène sécurité

Obligation d'un poste de secours.

Respect des distances de sécurité et de dimension des surfaces de combat pour les catégories concernées.

Séparation obligatoire matérialisée (barrières.....) entre les tapis et le public.

Ne pas être en concurrence avec une compétition ou animation départementale.

Faire respecter les nouvelles règles d'arbitrage.

Pas de surclassement de poids en compétitions individuelles.

Pas de coaching mais la règle des accompagnateurs peut être appliquée..

La présentation du passeport est obligatoire pour toutes les catégories d'âge.

Par catégories :

Mini poussins et poussins :

Passeport avec au moins 1 timbre de licence, certificat médical de pratique sportive

Grade minimum : ceinture blanche 1 liseré minimum (au moins 6 mois de pratique)

Pas de compétition sèche. Entre la pesée et la remise des récompenses, 2 heures maximum de présence des judokas sont requises.

Si la gestion de l'animation est confiée à des minimes et cadets, ils doivent être impérativement encadrés par des adultes judokas.

Déroulement des animations :

Echauffement collectif : mise en train, chutes, techniques debout et sol de 45 minutes.

Randoris : arbitrage éducatif et sécurisé (TRES IMPORTANT), en poule de 4 maximum (équilibrer les poules par poids et grades).

Arrêt du combat : 20 points, l'intervention des secouristes ou une différence trop importante de niveau entre les 2 judokas met fin au combat, pas de désignation du vainqueur.

Classement avec sobriété des récompenses (exemple : médailles identiques or, argent, bronze).

Benjamins :

2 formules :

1^{er} formule : identique aux poussins, règlement identique.

2^e formule : sous formes compétitions en poules ou en tableaux

Passeport avec au moins 2 timbres de licence, certificat médical de non contre indication du judo en compétition.

Grade minimum : jaune-orange

Catégories de poids : catégories officielles ou groupes morphologiques, le plus lourd ne pouvant dépasser 10% du poids du plus léger, exemple : le plus léger faisant 30kg le plus lourd ne peut pas dépasser 33kg.

Les randoris seront arbitrés selon les règles régissant ces catégories d'âge.

Minimes :

Passeport avec au moins 2 timbres de licence, certificat médical de non contre indication du judo en compétition.

Grade minimum : orange

Catégories de poids : catégories officielles ou groupes morphologiques, pas plus de 5 kg d'écart entre le plus léger et le plus lourd, sauf pour les catégories lourdes

Les randoris seront arbitrés selon les règles régissant ces catégories d'âge.

Cadets :

Passeport avec au moins 2 timbres de licence, certificat médical de non contre indication du judo en compétition.

Grade minimum : verte

Catégories de poids : catégories officielles ou groupes morphologiques, pas plus de 5 kg d'écart entre le plus léger et le plus lourd, sauf pour les catégories lourdes

Les randoris seront arbitrés selon les règles régissant ces catégories d'âge.

Juniors seniors :

Passeport avec au moins 2 timbres de licence, certificat médical de non contre indication du judo en compétition.

Grade minimum : verte

Catégories de poids : catégories officielles ou groupes morphologiques, pas plus de 8 kg d'écart entre le plus léger et le plus lourd, sauf pour les catégories lourdes

Les randoris seront arbitrés selon les règles régissant ces catégories d'âge.

Nota : pour les catégories de minimes à seniors, pour permettre aux grades inférieurs à la ceinture verte de participer, il faut organiser des poules ou tableaux de jaune à orange.

Les clubs ne respectant pas les consignes ou n'ayant pas l'autorisation du cd33, peuvent être reconnus responsables civilement en cas d'accident d'un judoka ayant participé à ce tournoi.